

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4568**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue des Moissons, d'une partie de la rue de l'Aviation et de l'avenue des Taillis appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4568**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue des Moissons, d'une partie de la rue de l'Aviation et de l'avenue des Taillis appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

A l'issue de son opération d'aménagement d'un programme de construction de 139 logements en mixité dans le quartier des Taillis Nord à Corbas, l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue des Moissons, nouvellement aménagée, ainsi que la régularisation foncière des trottoirs et accotements de l'avenue des Taillis et de la rue de l'Aviation.

L'ensemble des parcelles concernées figurent au tableau ci-après, pour une superficie totale de 3 265 mètres carrés environ :

Localisation	Référence cadastrale	Surface (en mètres carrés)
avenue des Taillis	ZA 30 p1	18
	ZA 85 p1	252
	ZA 87 p1	209
rue des Moissons	ZA 89	411
	ZA 78	424
	ZA 80	260
	ZA 83	246
	ZA 86	584
rue de l'Aviation	ZA 49	340
	ZA 53	120
	ZA 59	11
	ZA 65 p	390

Le classement de cette voie nouvellement créée permettrait ainsi de renforcer le maillage de ce quartier de Corbas puisqu'elle permet de relier l'avenue des Taillis, qui est déjà une voie communautaire, à l'avenue Jean Mermoz, une voie départementale (cf. plan ci-annexé).

L'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône s'est engagé à céder gratuitement à la Communauté urbaine l'ensemble des terrains constituant l'emprise de la rue des Moissons et des trottoirs et accotements situés sur l'avenue des Taillis et la rue de l'Aviation.

L'ensemble des services communautaires consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue des Moissons, l'avenue des Taillis et la rue de l'Aviation, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, par la Communauté urbaine de Lyon, de 12 parcelles de terrain nu, d'une surface totale de 3 265 mètres carrés, cadastrées ZA 30p1, ZA 85p1, ZA 87p1, ZA 89, ZA 78, ZA 80, ZA 83, ZA 86, ZA 49, ZA 53, ZA 59 et ZA 65p, situées rue des Moissons, avenue des Taillis et rue de l'Aviation à Corbas, et appartenant à l'Office public de l'habitat du Département du Rhône, dans le cadre du classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue des Moissons et des trottoirs et accotements de l'avenue des Taillis et de la rue de l'Aviation.

2° - Prononce le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue des Moissons, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 975 000 € en dépenses.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2013.

6° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.